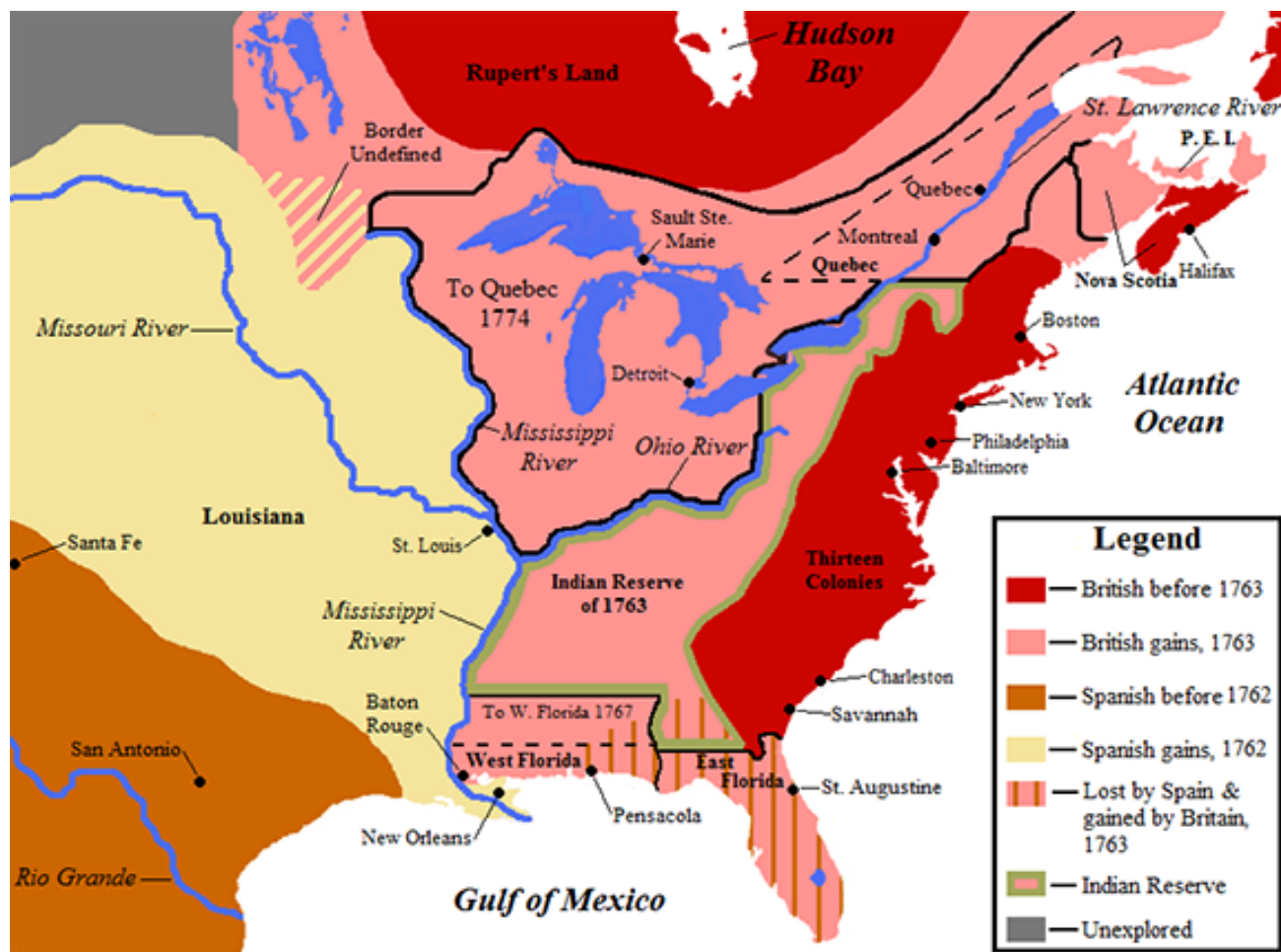


Le XIX^e siècle : LA FIN DES MONOPOLES ?

Par Nicolas Provencher, historien

En Nouvelle-France, c'est d'abord la traite de fourrures qui marqua la colonisation. L'intérêt pour la construction des navires débute vers les années 1740, et il en est ainsi pour la Grande-Bretagne dans les années qui suivent la Conquête. En effet, à la suite de leur acquisition de la Nouvelle-France, les autorités britanniques poursuivirent le même genre de politique forestière que la France. Dès la signature de la Proclamation royale de 1763, qui cédait la Nouvelle-France à la Grande-Bretagne, la couronne anglaise donnait au gouverneur Murray la responsabilité de « réserver en notre faveur les quantités nécessaires pour les fins suivantes: pour la construction des fortifications, et plus spécialement des terres à bois pour la culture et la production du bois nécessaire aux fins de la marine¹ ».



Délimitation de territoires par la Proclamation royale de 1763.

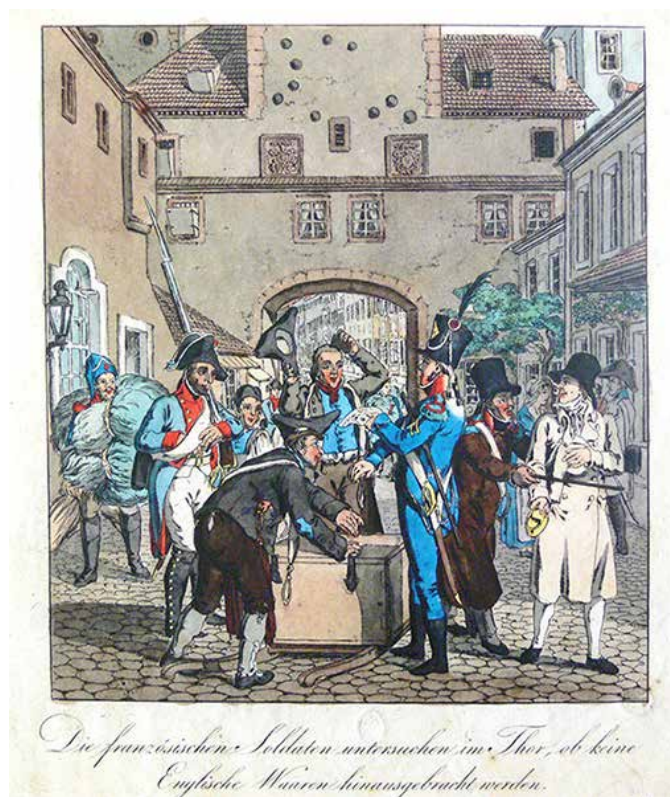
Source: https://fr.wikipedia.org/wiki/Proclamation_royale_de_1763

1 Jean Bouffard, *Traité du domaine*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, p. 28.

On vit au XIX^e siècle plusieurs changements dans l'industrie du bois et dans la gestion de la ressource forestière. En ce sens, le blocus continental de Napoléon eut de grandes répercussions puisqu'il favorisa l'exportation du bois canadien ce qui causa évidemment une explosion économique dans l'industrie du bois. De plus, c'est en 1849 qu'on vit apparaître la première loi canadienne en matière de gestion forestière, Le Crown Timber Act. Par contre, peut-on dire qu'il s'agit là de la fin des monopoles sur les forêts? Certes non, les entrepreneurs surnommés les « Barons du bois » acquirent à leur tour une grande influence dans le domaine forestier.

La gestion forestière au XIX^e siècle

Le début du XIX^e siècle marqua une importante rupture dans l'industrie du bois canadien puisque le bois allait faire son entrée en masse dans le commerce international. Le point de départ de ce grand changement fut le blocus continental² de Napoléon Bonaparte de 1806. Adossé au mur par la défaite maritime de Trafalgar, Napoléon n'avait d'autre choix que d'isoler l'Angleterre par un blocus. Il espérait ainsi déplacer les combats dans les domaines financier et commercial. L'empereur français obligea donc les ports du continent à cesser les échanges avec la Grande-Bretagne. Cette dernière ne pouvant plus profiter du bois provenant des pays baltes dut se tourner vers ses colonies. Profitant de taux préférentiels, le Canada voyait enfin son bois concurrencer celui d'Europe.



Soldats français inspectant des marchandises à Leipzig en 1806 à la recherche de contrebande.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Blocus_continental#/media/File:Geißler_Leipziger_Kriegs-Szene_3.jpg

Conséquemment, un phénomène important allait se généraliser et devenir récurrent jusqu'au XX^e siècle. Profitant de cette occasion, plusieurs grandes firmes obtinrent de Londres des permis de coupe et se lancèrent dans l'exploitation forestière en Amérique. Contrairement à l'époque française, où beaucoup de bois étaient exportés, l'époque anglaise marqua l'âge

d'or de l'industrie du bois d'œuvre. Le nombre de scieries explosa dans les années 1830 et permit de développer certaines régions du Québec, comme l'Outaouais qui possédait une incroyable réserve de pin blanc. Toutes ces nouvelles entreprises devenaient l'occasion de faire fortune pour plusieurs de ces hommes opportunistes. De fait, le gouvernement devait imposer un système de gestion pour assurer une rentabilité étatique.

2 Le blocus est une opération dont le but est de couper le ravitaillement et/ou les communications d'une zone ou d'un état pour l'isoler.

C'est pourquoi le Département des Terres de la Couronne du Canada fut créé en 1841 et, huit ans plus tard, la première loi canadienne en matière de gestion forestière vit le jour. Le *Crown Timber Act* de 1849 permettait aux concessionnaires d'acquérir des droits exclusifs sur tout le bois disponible sur un territoire de la Couronne en échange de rentes foncières. Les concessions, décernées par enchère, étaient concédées pour une durée de 12 mois. Par mesure de contrôle, des rapports de coupe ainsi qu'un montant correspondant au volume de bois coupé devaient être remis au département des Terres de la Couronne. Ces concessions permirent aux entrepreneurs d'accéder à la forêt. Ils en profitèrent pour s'y installer pour une longue période.

Les barons du bois

Dans un article intitulé *Les concessionnaires forestiers québécois de la seconde moitié du XIX^e siècle*, Guy Gaudreau nous dresse le portrait type des concessionnaires. Les petits entrepreneurs géraient généralement des usines locales. Représentant de 55 % à 65 % des entrepreneurs, ils possédaient seulement de 7 % à 12 % des terres affermées. Les entrepreneurs de taille moyenne, quant à eux, représentaient de 25 % à 35 % et avaient sous leur responsabilité 40 % à 60 % des terres. Ces hommes, plus riches que la catégorie précédente, investissaient dans d'autres secteurs comme le transport ou les banques. Les grands entrepreneurs, généralement anglophones³, faisaient partie d'une minorité très puissante. Durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, ils contrôlaient de 25 % à 35 % des terres publiques. La famille Gilmour en est un exemple. En 1856, elle contrôlait un domaine forestier plus grand que les soixante et onze plus petits concessionnaires réunis avec plus de 5 312 milles carrés. Durant la saison de 1872-1873, la famille Gilmour affermait plus de 2 000 milles carrés de permis de coupe en plus de gérer une importante flotte de navire et un chantier naval. Lorsqu'en 1879, le dernier, Allan Gilmour d'Écosse, se retira, sa part qui équivalait à un quart du total des actifs familiaux s'élevait à 1 520 000 \$.

3 Gaudreau estime que seulement 16 % à 21 % de propriétaires ont un nom à connotation francophone. De plus, seulement 20 % de ceux-ci profitaient d'un territoire de plus de 99 milles carrés. Dans Guy Gaudreau, *Les concessionnaires forestier québécois de la seconde moitié du XIX^e siècle : essai de typologie*, *Histoire sociale - Social History*, no. 41 (mai 1988), p. 99.

Plusieurs hommes comme les Gilmour profitèrent d'un important pouvoir de lobbying. De fait, ces grandes entreprises s'étendirent à travers les régions du Québec comme l'Outaouais, le Saguenay et le Bas-Saint-Laurent. Progressivement, les artisans du bois ainsi que les petits exploitants perdirent leurs revenus, et certains disparurent. Jusqu'à l'abolition des concessions au XX^e siècle, le gouvernement se retrouvait souvent les mains liées. Les changements étaient délicats puisque le gouvernement ne voulait certainement pas faire fuir ces hommes dont le portefeuille rendait grandement service à l'État.

Conclusion

Le blocus de Napoléon qui priva la Grande-Bretagne du bois balte eut d'importantes répercussions sur l'Amérique du Nord puisque le bois canadien entraînait en masse sur le marché européen. En conséquence, de plus en plus d'entreprises émergèrent avec à leur tête de riches entrepreneurs. Confronté au développement rapide de l'industrie, le gouvernement n'avait d'autres choix que de créer un système de gestion forestière, l'objectif étant de percevoir des revenus avec l'exploitation forestière. Cependant, le gouvernement fut sans cesse confronté à ces puissants groupes d'intérêt, qui accapara progressivement le contrôle des forêts.

Références

Boucher, Jacques. *Évolution du régime forestier et crise forestière*. [En ligne] <http://www.eve.coop/?a=54>.

Bouffard, Jean. *Traité du domaine*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, 227 p.

Gaudreau, Guy. *Les récoltes des forêts publiques au Québec et en Ontario 1840-1900*. Montréal, McGill - Queen's University Press, 1999, 178 p.

Hardy, René. «L'exploitation forestière dans l'histoire du Québec et de la Mauricie». *Histoire du Québec*, Vol. 6, no. 3 (2001), p. 6-7.

Paillé, Gilbert. *Histoire forestière du Canada*. Québec, publication du Québec, 2012, 433 p.

Blanchet, Patrick et Martin Hébert. *Les origines de la réserve faunique des Laurentides*. [En ligne] <http://shfq.ca/blanchet-hebert-origine-reserve-faunique-laurentides/>

Iain Gow, James. *Histoire de l'administration publique québécoise 1867-1970*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986, 441 p.

Blais, René et Jacques Boucher. *Les régimes forestiers québécois. Régimes d'accumulation, structures d'acteurs et modèles de développement*. Collection d'études théoriques, 36 p. [En ligne] https://crises.uqam.ca/upload/files/publications/etudes-theoriques/CRISES_ET0803.pdf